

DELIBERATION N° 98/09-03 - INTEGRATION DE LA RUE EVARISTE GALOIS DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée de la demande de la SA HLM EST qui souhaite rétrocéder à la commune l'ensemble des voies et réseaux de la rue Evariste Galois.

Vu les avis favorables formulés par les concessionnaires des réseaux :

- délibération de la Communauté Urbaine du Grand NANCY du 9 Juillet 1998 pour les réseaux d'eau et d'assainissement,
- certificat de bonne exécution de France Télécom en date du 1er Juillet 1998,
- procès-verbal de réception de la SEM Câble de l'Est en date du 27 mars 1998,
- avis favorable du service voirie circulation de la Communauté Urbaine du Grand NANCY,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur GIRARD, Maire de FLEVILLE-dt-NANCY, en qualité de commissaire enquêteur,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.